



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

**Absents excusés** : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

**Absents** : Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame CARPENTIER

**24-104 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Entendu qu'un emploi d'O.E.V.P. à temps complet avait été créé par le conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 1985. Que ce poste a été transformé en poste d'adjoint technique territorial suite aux changements de grade au sein du statut de la fonction publique territoriale.

Par délibération n° 22-098 du 15 décembre 2022, le poste d'adjoint technique territorial a temps complet a évolué vers un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour suivre l'évolution de carrière de l'agent.

Considérant que l'agent fait valoir ses droits à la retraite, une vacance de poste (V01424112000839001) est parue sur Emploi Territoriale, afin de recruter un adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ACTE** la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- **CREE** un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Thomas DUPONT-FÉDÉRICI**

